



Les Mesneux

Bulletin numéro 28

Mars - 2006

Inquiétudes sur le niveau de la nappe phréatique du Rouillat

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

A force d'en disposer à volonté, on en était arrivé à penser que l'eau était un élément inépuisable. La situation actuelle nous fait toucher du doigt la dure réalité. Non seulement la nécessité de respecter les normes de conformité (construction et fonctionnement d'unités de traitement...) la rend plus chère, mais surtout elle devient rare. Plusieurs années de pluviosité insuffisante nous ont amenés à une situation pire qu'en 1976, car les nappes phréatiques sont dangereusement basses (moins 7 mètres pour la notre), nécessitant des forages plus profonds. Cette situation m'a amené, ainsi que d'autres maires des communes du syndicat d'eau potable du Rouillat et en accord avec son président, à prendre un arrêté municipal encadrant la consom-



mation d'eau potable. Sont concernées, bien sûr, toutes les utilisations extérieures (arrosages, lavages des véhicules, des terrasses...), mais c'est surtout dans tous les petits gestes répétitifs de la vie courante que les économies faites par toutes et tous sont non seulement nécessaires, mais les plus importantes.

L'efficacité d'un arrêté ne vaut avant tout que dans la mesure où il est appliqué par tous et donc compris dans sa nécessité. Les économies d'utilisation de l'eau auxquelles je vous appelle sont non seulement une obligation mais, au-delà, un devoir de solidarité pour passer un cap difficile.

Dans l'intérêt bien compris de notre qualité de vie à venir, je sais que je peux compter sur votre participation et je vous en remercie.

Jean-Claude Levasseur.

Edito du Maire
Arrêté municipal
Pénurie d'eau potable
Les Brèves

Page 1
Page 2
Page 3
Page 4

C.R. conseil municipal
Informations municipales
Comité des fêtes
Les annonceurs

Page 5
Page 6
Page 7
Page 8

DEPARTEMENT DE LA MARNE

N° 23/2005

ARRONDISSEMENT DE REIMS
COMMUNE DE LES MESNEUX
51370 LES MESNEUX

**ARRETE COMMUNAL DEFINISSANT LES MESURES DESTINEES A LIMITER LA
CONSOMMATION D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.**

Nous, Maire de la Commune,

Vu :

- le Code de l'environnement et en particulier ses articles L 211-2, 211-3, 214-7 et 215-7,
- le décret n° 87-154 du 27 Février 1987 modifié et notamment ses articles 3 et 4,
- le décret n° 2001-1220 du 20 Décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales,
- Le décret n° 92-1041 du 24 Septembre 1992, portant application de l'article L 211-3 du code de l'environnement relatif à la limitation ou à la suspension provisoire des usages de l'eau,
- la lettre de Monsieur le Président du S.I.A.E.P. du Rouillat en date du 05 Décembre 2005

Considérant :

- Que les indicateurs soulignent une situation actuelle de sécheresse,
- Qu'il est nécessaire de coordonner la gestion des situations de crise,
- Qu'il est important d'assurer la solidarité entre les usagers de l'eau,

ARRÊTONS**Article 1 :**

Le niveau de la nappe qui alimente le SIAEP du Rouillat a atteint un niveau critique ne permettant pas une alimentation correcte de l'ensemble des communes du Syndicat.

Article 2 : Mesures de restriction des usages de l'eau

Sont interdits les usages de l'eau suivants :

- le lavage privé des véhicules,
- le lavage à grande eau des bâtiments (toits, terrasses) et allées à titre privé,
- le remplissage des piscines privées,
- l'arrosage des pelouses, espaces verts et sportifs, des massifs fleuris et des potagers,
- le remplissage d'étangs, non exploités par un pisciculteur agréé,
- le lavage des voiries excepté pour assurer l'hygiène et la salubrité publique,
- la vidange de plans d'eau.

Article 3 : Application des mesures

Le présent arrêté est en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Le contrôle du respect de ces mesures sera assuré par les services de la Mairie.

Article 4 : Publication et délais de recours

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et affiché en Mairie et aux différents points d'affichage de la commune.

Les délais de recours auprès du Tribunal Administratif sont de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 5 : Exécution

Une ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à Mr le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Reims,
- à Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gueux,
- à Mr le Président du Syndicat des Eaux du Rouillat.

FAIT À LES MESNEUX,
Le 29 DECEMBRE 2005.
LE MAIRE,
JC. LEVASSEUR

LE POINT SUR LE MANQUE D'EAU

Le 31 janvier dernier, les délégués ou les maires des 13 communes du Syndicat du Rouillat et des 4 communes du Syndicat de Champfleury se sont retrouvés à Ecueil pour faire le point, en présence de représentants de tous les organismes concernés : DDASS, SIABAVE (Aménagement du Bassin de la Vesle), Agence de l'eau, DDAF (Agriculture et Forêt) et CGE.

Michel Fruit, président du Syndicat du Rouillat, a présenté la situation : depuis 2004, le niveau de la nappe dans laquelle puisent nos deux syndicats a baissé de 7 mètres. Heureusement, en cette période hivernale, la consommation est stable et minimale. Mais la variation importante du niveau a induit des modifications en ce qui concerne le

pompage.

M. Morfaux, hydrogéologue, délégué au Rouillat, a donné des précisions : les points de surveillance de la nappe, situés à Fresne-lès-Reims et aux Grandes Loges, ont montré que la recharge de la nappe avait à peine commencé : 10% au lieu des 60% habituels (les précipitations efficaces pour la recharge sont celles des mois de décembre à avril) ; la situation est pire que celle de l'été 1976, et on n'est qu'en hiver !

M. Giraud, de la CGE, a expliqué que la baisse du niveau avait provoqué le désamorçage, puis la détérioration des pompes, même descendues au fond du forage. Une nouvelle pompe, plus petite, a été installée.

LES REMÈDES

* La première réponse qu'on peut apporter au problème de manque d'eau est la réduction de notre consommation : chasse au gaspillage, recherche de fuites éventuelles (il faut surveiller particulièrement en ce moment les compteurs et les robinets extérieurs).

* En ce qui concerne le réseau de l'ensemble du Syndicat, la CGE a déjà réparé quelques fuites importantes et continue à installer des systèmes de détection ; d'autres fuites ont été supprimées à l'occasion des travaux d'interconnexion avec le Syndicat de Champfleury. Ce qui fait que le rendement du réseau est remonté aux alentours de 70% en 2005, permettant ainsi une économie non négligeable.

* La proposition de la CGE d'installer une grosse pompe pour alimenter le réservoir principal a été abandonnée en raison d'un coût beaucoup trop élevé.

* Finalement, une solution provisoire a été retenue : comme le puits du Rouillat n'est pas assez profond, M. Morfaux a suggéré de profiter du forage à grande profondeur (qu'on avait envisagé d'utiliser à l'époque où on cherchait une nouvelle ressource) pour y puiser de l'eau afin de l'envoyer au moyen de tuyaux souples dans le puits du Rouillat.

Il restera simplement à régler quelques problèmes techniques comme l'alimentation électrique et la synchronisation des pompes.

L'UNITE DE TRAITEMENT

Paradoxalement, la sécheresse a des aspects positifs... du moins provisoirement. En effet, le niveau de l'eau dans la nappe étant descendu, l'eau n'est plus en contact avec les zones polluées, situées en surface.

Faut-il pour autant en conclure qu'il n'est plus nécessaire de traiter l'eau ? Non, bien sûr. Car les polluants sont toujours là. Et si la pluviométrie augmente, ce qui est souhaitable, naturellement, l'eau va de nouveau les entraîner dans la nappe : on connaîtra alors la même situation qu'en 2001,

où la concentration en nitrates est montée jusqu'à 60 mg/l, suite aux pluies importantes des deux années précédentes.

Il faut donc se réjouir du bon avancement des travaux de notre unité de traitement ! Après un démarrage difficile dû à l'obtention du permis de construire, les travaux se sont déroulés normalement, et l'unité devrait être opérationnelle cet été.

Guy Leclerc

LES BRÈVES...

Bibliothèque

Le dernier rassemblement de la population à l'occasion des vœux 2006 a permis aux nouveaux habitants de notre commune, d'apprendre que la bibliothèque municipale mettait à la disposition de tout un chacun, gracieusement, un très large éventail de livres correspondant aux goûts les plus variés et renouvelés très régulièrement par la centrale de prêts de Châlons en Champagne.

Et c'est avec un grand plaisir que Mauricette et Claude, grands lecteurs eux aussi, et donc à même de vous conseiller en fonction de vos préférences pour le choix de vos lectures, ont constaté une recrudescence de lecteurs, nouveaux, anciens, adultes, ados et enfants. IL n'est pas possible de faire une liste exhaustive des titres disponibles, mais sachez que les best-sellers les plus récents sont prêts à venir enchanter vos moments de loisirs.

Ouverte tous les mercredis de 16 Heures 30 à 19heures (même pendant les vacances !) votre bibliothèque vous attend nombreux, il y en a pour tout le monde.

A bientôt, Mauricette et Claude.



MESURES PREVENTIVES À L'APPARITION DE GRIPPE AVIAIRE

En application de l'Arrêté Préfectoral en date du 15.02.2006, tous détenteurs de volailles et autres oiseaux, (à l'exception des oiseaux d'ornement détenus dans les habitations), doivent se faire recenser avant le **Judi 9 Mars 2006** auprès de la Mairie où un questionnaire devra être rempli.

Si vous êtes concernés, vous devez, d'une part, vous présenter le plus tôt possible en Mairie et, d'autre part, veiller dès à présent à maintenir volailles et oiseaux dans des bâtiments fermés. Comptant sur votre compréhension quant à la nécessité d'une telle mesure, je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Maire,
Jean-Claude LEVASSEUR

CONNAISSEZ-VOUS VOTRE VILLAGE ?

Réponse au jeu du bulletin n°27 :

Le "menhir" des Mesneux, qui mesure... 80 cm, se trouve route de Jouy, sur la gauche un peu avant le virage à la sortie du village.

Le voici ramené à ses justes proportions !



Guy
LECLERC



Mais où se trouve donc cette magnifique enseigne ?

COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES CONSEILS MUNICIPAUX

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR FRANCE TELECOM

En l'absence de décret fixant les montants annuels dûs par les opérateurs de télécommunications pour l'occupation du domaine public, et la nécessité pour la commune de recouvrer cette recette, le Maire propose au conseil municipal d'appliquer, pour les années 2004 et 2005, les tarifs en vigueur antérieurement, revalorisés du coût de la construction au 2e trimestre 2005, soit un montant total de 1 277,08 €. Cette recette sera recouvrée et inscrite au budget 2006.

BUDGET PRIMITIF 2006

Les commissions ont présenté un certain nombre de demandes concernant les investissements éventuels à prévoir au budget primitif. Après listage de ceux-ci, un groupe de travail présidé par le Maire, réunissant les adjoints et les présidents de commissions, sélectionneront les investissements prioritaires pour l'année 2006.



ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT

Monsieur le Maire précise que la participation des communes ne peut être supérieure au coût de scolarisation dans la commune de résidence.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE TAISSY CONCERNANT LE CENTRE DE LOISIRS.

La commune de Taissy nous fait parvenir un courrier concernant l'accueil d'enfants résidant à l'extérieur de la commune de Taissy. Une demande de participation est faite avec plusieurs tarifs et une convention à passer, car en 2005 plusieurs enfants de Les Mesneux y étaient inscrits. Le conseil municipal, à l'unanimité, n'a pas souhaité y donner suite, compte tenu que notre commune possède un centre aéré.



Ça prend forme...!



Et ça roule...!



NAISSANCE : HERMANT Julien le 15 février 2006

ÉTAT CIVIL

DECES : M. CARLIER Jean-Pierre. LE 22 Janvier 2006
 M. GOUVERNAIRE Philippe , LE 17 Février 2006
 M. DENIME Jean-Pol , le 27 Février 2006

CRÉATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

APPEL À CANDIDATURES

Dans le cadre d'une réforme de ses services, la Poste est amenée à supprimer le « Point Poste » desservant notre Commune.

Estimant comme une nécessité le maintien de ce service public, le Maire, appuyé par l'ensemble du Conseil Municipal, a souhaité, lors d'une entrevue avec les responsables de la Poste, que cette prestation continue d'être garantie, afin de satisfaire à la demande de nombreux habitants du village.

C'est pourquoi La Poste, conformément aux dispositions de plusieurs lois d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, a proposé la gestion d'une agence postale communale qui offrirait les prestations postales courantes, afin de garantir la proximité d'un service public sur le territoire de notre commune. A cet effet, une convention portant sur les modalités d'organisation d'une agence postale communale,

située dans les locaux de la Mairie, est sur le point d'être passée entre la Commune de Les Mesneux et La Poste.

Sans entrer dans les détails du fonctionnement et de la gestion de ce nouveau service, il est intéressant de savoir que l'agence postale communale de Les Mesneux assurerait 60 heures d'ouverture mensuelle, (soit 15 heures par semaine), et qu'elle apporterait un service à peu près identique à celui d'un bureau de poste classique.

Afin de pourvoir cet emploi (rémunéré au taux du SMIC), dont le statut fera l'objet d'une convention avec la Commune, il est fait **appel à candidatures**. Celles-ci devront parvenir, par écrit, pour le **15 mars 2006**, (délai de rigueur), **au secrétariat de la mairie.**

F.Dupriez

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) qui définissait l'aménagement de notre territoire à travers des documents d'urbanisme réglementaire et opérationnel a maintenant 16 ans. Il n'est plus adapté aux préoccupations et exigences actuelles de notre village qui se déclinent non seulement en demandes internes (habitat, développement économique) mais aussi en cohérence avec notre positionnement par rapport aux évolutions socio-économiques de notre environnement et à l'arrivée des grandes infrastructures (TGV- A4).

Sa révision, décidée par le Conseil Municipal en 2005, se fera sous la forme d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui, depuis la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (S.R.U) du 13 décembre 2000, s'est substitué au P.O.S.

Plus ambitieux que le P.O.S., le P.L.U. est un document opérationnel et stratégique. En effet, au-delà du seul droit des sols, il définit le projet global d'aménagement de la commune dans un souci de développement durable pour environ 10 ans.

Ce document qui définit les grandes orientations de notre village et dont l'élaboration devrait durer jusqu'au printemps 2007, est l'affaire de tous

les habitants. Si le Conseil Municipal en est le moteur, le devenir de Les Mesneux concerne toutes celles et ceux qui y vivent et y travaillent et doivent avoir la possibilité de réagir et de s'exprimer sur ce projet.

Les modalités de l'information et de la concertation utiliseront la diffusion dans le Journal Communal, des expositions publiques en Mairie, un registre de concertation mis à disposition aux heures d'ouverture de la mairie et des réunions publiques

Une première réunion de diagnostic du territoire (état des lieux des atouts et faiblesses) a eu lieu le 10 février 2006 en mairie avec l'Agence d'Urbanisme. Une prochaine réunion portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) est prévue fin mars dont le contenu sera diffusé.

C'est donc dans un esprit de participation constructif que je vous invite toutes et tous à réfléchir sur l'avenir de notre village.

Jean-Claude LEVASSEUR

Réveillon de la Saint Sylvestre

Même si de drôles d'individus avaient investi la salle des fêtes en ce dernier jour de l'année, il en aurait fallu beaucoup plus à Marguerite pour ne pas profiter de ce réveillon. C'est



donc dans cette ambiance festive que 130 convives avaient choisi de venir saluer l'année nouvelle en compagnie du comité des fêtes. Après le repas, la soirée s'est poursuivie sur la piste de danse et ce n'est qu'au petit matin, après la soupe à l'oignon, que tout ce petit monde regagna son lit, tandis que les membres du comité poursuivirent cette folle nuit, balais et serpillières à la main, pour tout ranger et remettre en ordre. Un beau réveillon à renouveler...!

Lors de la dernière assemblée générale du vendredi 13 janvier, le bureau avait souhaité étoffer son effectif. C'est ainsi que l'assemblée a avalisé les candidatures de trois nouveaux membres au sein du bureau. Il s'agit de : Francine DUPRIEZ, secrétaire adjoint, Myriam BLIN, chargée des relations publiques, Michel ARZILLIER, trésorier adjoint.

Ils viennent ainsi renforcer l'équipe en place: Micheline GERIDAN, Présidente, Rachel DESSON, Vice Présidente, Christian BINET, Secrétaire, et José BERTON, Trésorier.

En outre, Marie Christine GEORGET, Muriel FLORENTIN, Lydie DENIZART et Dominique SEIGNER ont rejoint les rangs des bénévoles du Comité. Nous leur souhaitons à tous la bienvenue et gageons que, tous ensemble, nous ferons vivre et se développer le Comité des Fêtes de notre commune.

J.B



Que faites vous le 19 mars vers 20h30 ? Nous, nous serons à la salle des fêtes pour accueillir les artistes de la soirée cabaret dont on vous parle depuis quelque temps. Et nous ne serons pas seuls puisque vous serez tous là....Donc pour les retardataires renvoyez vite le coupon réponse pour cette grande soirée.

CABARET et DANSE

le samedi 18 mars à 20h30 à la salle des Fêtes

Renseignements au 06 31 58 59 00

Boulangerie Artisanale

**1^{er} Prix Artisanat du
" REIMS CRÉATOR 2000 "**
ses 22 variétés de pains spéciaux
dont le beaujolais Rosette



**Une équipe de professionnels pour vous satisfaire
et vous accueillir à 3 adresse**

16 rue de l'Ancien Château
51430 BEZANNES
Tél. 03 26 36 20 96
de 6h30 à 13h / 16h à 20h
Fermé le mardi

10 Bd Barthou
51100 REIMS
Tél. 03 26 86 53 36
de 6h à 20h NON STOP
Fermé le mercredi

68 Bd Dr Roux
51100 Reims
Tél. 03 26 86 57 14
de 6h à 20h NON STOP
Fermé le mardi



J.L. DELVILLE vous y attend.

Banette. Boulanger pour le meilleur des pains

Un électricien proche de vous, dans votre village,



Pour vos dépannages, installations électriques et alarmes intrusions,
Contactez Eddie Désiront au 03.26.49.22.86 ou 06.23.22.59.32

12 rue de Sacy Les MESNEUX

Devis gratuits

Cabinet V. B. S. 51

*Service de Secrétariat et Écrivain Public à votre Service
avec Compétence, Rapidité, Sérieux et toute Discretion.*

Pour la Rédaction et la Faisie de tous vos Documents

(Travaux réguliers ou occasionnels)

Conseil et Accompagnement Juridique, Contentieux...

Mémoire, Thèse, Manuscrit, CV, Devis, Facture...

Rédaction Courrier Personnel, Professionnel...

Service de Télécopie, Photocopie, Envoi e.mail...

Port : 06.67.71.92.33

Tél/Fax : 03.26.36.46.32

<http://vbs51.free.fr>

Véronique BOUETEL BARENTON – Secrétaire Indépendante.

28 rue du Hordon - 51370 Les Mesneux



Communauté de communes Champagne-Vesle

CORPS DES SAPEURS POMPIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHAMPAGNE- VESLE

CENTRE DE LES MESNEUX

SAPEURS POMPIERS**C-P-I****DE****LES MESNEUX****INFORMATION AUX HABITANTS**11^{ème} RASSEMBLEMENT DU CORPS COMMUNAUTAIRE
DES SAPEURS POMPIERS

Nous avons l'honneur de vous informer, qu'en accord avec la commune de Les Mesneux, la date du **Samedi 06 Mai 2006** a été retenue pour organiser le rassemblement annuel des Sapeurs Pompiers de la Communauté de Communes Champagne-Vesle.

Cette manifestation importante occasionnera, de 15 heures à 18 heures, quelques modifications quant à l'accès au village, sa circulation et ses possibilités de stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant ces horaires : Place de la Mairie, rue de Reims, début de la rue de Villedommange, rue d'entre Deux Villes et ruelle de Bezannes.

Nous souhaitons vivement que ces consignes soient respectées sur le passage du défilé, afin d'éviter tous risques d'accident.

Ci-dessous le programme de cet après midi :

17 h 00 Accueil des personnalités en mairie

17 h 10 Échange du drapeau

17 h 20 Dépôt de gerbe au monument aux morts

17 h 30 Défilé (Place de la Mairie, rue de Reims, ruelle de Bezannes, rue d'entre Deux Villes et retour sur la place du village.)

17 h 50 Rentrée des couleurs

18 h 00 Discours des autorités et vin d'honneur. (cour de l'école.)

Vous êtes cordialement invités à participer à l'ensemble de la manifestation.

Vous pouvez également participer au repas prévu à 20 heures à la salle des fêtes pour la somme de **25€** par personne. Inscription et réservation à transmettre, avec votre règlement, pour le 10 avril 2006 dernier délai, au Sapeur LENFANT Jean-Claude, 33 Rue de Villedommange (ci-dessous, bulletin réponse à remplir et à joindre). En vous remerciant par avance de votre présence et de votre compréhension pour les éventuels désagréments que nous pourrions vous occasionner, recevez nos cordiales salutations.

Le Chef de centre et les Sapeurs Pompiers
Caporal JACQUINET Bertrand.

✂.....

BULLETIN REPONSE A RETOURNER IMPERATIVEMENT
AVEC LE REGLEMENT

NOM :**ADRESSE :****TEL :****NOMBRE DE PERSONNES AU REPAS :**